



## REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2015-2016

Le règlement intérieur de l'école définit les règles de vie de l'établissement. Il est voté par le Conseil d'école. On rappelle la vocation laïque de l'école française.

### TEMPS SCOLAIRE - Semaine de 5 jours

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 12h20**

Le portail est ouvert 10 mn avant le début des cours. Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant. Le personnel, hormis les enseignants, ne peut **EN AUCUN CAS** se voir confier la garde d'un enfant.

### RECREATIONS

**Au nombre de deux (2), de 9h30 à 9h45 et de 11h00 à 11h15**

N.B. Goûter à 9h30. Il est indispensable de donner aux enfants un goûter énergétique (Pas de chips, etc.)

### PONCTUALITE – RETARDS

#### A l'accueil

Veillez à ce que votre enfant soit à l'heure pour l'entrée en classe. Le portail est fermé à l'horaire précité. Tout enfant en retard doit se présenter au secrétariat.

**Si le retard excède 10 mn, l'enfant ne sera pas accueilli dans l'école.**

#### A la sortie

Les parents sont tenus de reprendre leur enfant à l'heure prévue de sortie, ou de prévenir l'école en cas de force majeure. Des pénalités sont mises en place pour les retards : à partir d'un quart d'heure de retard, **1000 francs CFA** par quart d'heure de retard sera prélevé par le service comptable.

### AUTORISATIONS SORTIES

Seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer leur enfant.

**Il ne sera fait aucune dérogation.**

### CAHIER DE LIAISON

Le cahier de correspondance est un moyen de communication entre la famille et l'école. Par cet intermédiaire vous parviendront diverses notes informant des événements de l'école ou de la classe. De même, les parents qui demandent un rendez-vous, qui excusent leur enfant, qui transmettent une information, etc. le feront par le biais de ce cahier.

### ABSENCES

Toute absence doit être justifiée par les parents dans le cahier de liaison.

Pour une absence de plus de trois (3) jours, un certificat médical est exigé. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté en classe. **Un enfant fiévreux, malade doit être gardé à la maison.**

**Varicelle** : l'enfant reprend la classe après la **disparition complète des croûtes.**

### FRAIS DE SCOLARITE

**1/ Tout trimestre commencé est dû.**

Une absence, même de longue durée sans radiation, entraîne le règlement de la totalité de la scolarité, et assure automatiquement la réinscription pour l'année suivante.

**2/ La date butoir de règlement est indiquée sur votre facture.**

Passé ce délai, une majoration de 10% s'ajoutera systématiquement à la somme due. Faute de réaction des parents, il sera procédé à l'exclusion temporaire des enfants.

**3/ Remboursement des frais d'inscription ou de réinscription :**

En cas de renoncement, les frais de 1<sup>ère</sup> inscription et de réinscription restent acquis à l'établissement. Les avances sur les frais d'écolage correspondant au premier tiers des frais annuels sont remboursées sur demande écrite revêtue d'une signature du représentant légal de l'élève, enregistrée au plus tard le **7 juillet**.

### CALENDRIER SCOLAIRE

Les dates des vacances sont fixées par le SCAC de l'Ambassade de France, conformément aux Instructions en vigueur. Les enfants sont tenus d'être présents pendant toute l'année scolaire pour que celle-ci soit validée.

Tout départ anticipé, tout retard au retour des petites vacances doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite.

### LES INTERDITS

- Ne pas donner aux enfants de l'argent ou un chèque à remettre au secrétariat.
- Les enfants ne doivent pas avoir de l'argent sur eux.
- Bijoux, jouets sont interdits. L'école n'est pas responsable en cas de perte.
- Pas de gourde. De l'eau fraîche est servie à la demande, pendant les récréations et les séances d'éducation physique.
- Pas de gâteaux d'anniversaire. L'école les prend en charge.
- Les tapettes, tongs... sont interdites. Votre enfant doit être correctement chaussé.

Chantal Dalquier  
Présidente du Conseil